**Modèle de délibération**

**Convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes**

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme**

Le ... *(date)*, à ... *(heure)*, en ... *(lieu)* se sont réunis les membres du Conseil Municipal *(ou autre assemblée)*, sous la présidence de ..., convoqués le …,

Etaient présents :

Etaient absent*(s)* excusé*(s)* :

Le secrétariat a été assuré par :

**Le conseil municipal *(ou conseil syndical, conseil communautaire, conseil d’administration…)***

**Monsieur *(ou Madame)* le Maire *(ou le Président)* rappelle à l’assemblée :**

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l’obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

**La mission proposée par le CDG 63 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :**

* d’une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d’anonymat ;
* d’une équipe d’experts ;
* d’un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur, Madame le Maire, Président(e) donne lecture au conseil municipal, communautaire du projet de convention du CDG 63

Après avoir entendu le Maire *(ou le Président)* dans ses explications complémentaires, le conseil municipal *(ou conseil syndical, conseil communautaire, conseil d’administration…),* après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De conventionner avec le Centre de Gestion du Puy de Dôme et autorise Monsieur *(ou Madame)* Le Maire *(ou le Président)* à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

**Article 2:**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l’Etat et publication et ou notification.

**Article 3*)* :**

Le Maire (*ou le Président*) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l’Etat et de sa publication.

**ADOPTÉ** : à l’unanimité des membres présents

ou

à ... voix pour

à ... voix contre

à ... abstention*(s)*

 Fait à. ...,

 le …,

 Prénom, nom et qualité du signataire

* **Transmis au représentant de l’Etat le : …**
* **Publié le : …**